

Rhône

L'eau polluée aux Pfas va-t-elle coûter plus cher aux 150 000 habitants concernés ?

L'eau de consommation d'une trentaine de communes autour de Lyon est d'une qualité non conforme, selon un rapport d'analyses de l'Agence régionale de santé (ARS) qui mesure le taux de polluants éternels, les Pfas. Les collectivités concernées sont sommées d'agir pour se mettre en conformité. Ce qui pourrait conduire à une eau plus chère... pour les habitants victimes de cette pollution.

1 50 000 habitants du Rhône et de la Métropole de Lyon boivent une eau dont la teneur en Pfas, les "polluants éternels", est supérieure au seuil de qualité dit conforme. C'est le résultat d'une politique de contrôles d'ampleur menée par l'Agence régionale de santé (ARS). Qui somme, et c'est inédit, les collectivités assurant cette production ou distribution d'eau de la mettre en conformité. In fine, ce sont donc les habitants victimes de cette pollution qui risquent de payer leur eau plus cher. Explications.

Entre juillet 2022 et décembre 2023, 450 prélèvements et analyses ont été effectués pour mesurer la présence de perfluorés, ou Pfas, dans l'eau destinée à la consommation des habitants. Les résultats ont été communiqués ce lundi 15 janvier à midi. Ils ne sont pas surprenants au regard de ce que l'on sait de cette pollution, particulièrement causée par certains industriels de la Vallée de la chimie au sud de Lyon. Ils révèlent six cas de non-conformité. Deux en Ardèche, dont le forage du site nucléaire de Cruas. Et quatre dans le Rhône.

Parmi ces quatre, une source, celle des Noisetiers à Jonage, exploitée par un privé, l'Européenne d'embouteillage, qui



Dans le cadre de la recherche de Pfas dans l'eau de consommation, le seuil de qualité, fixé à 0,1 microgramme par litre, est dépassé chez six points de distribution ou production d'eau dans la région, dont quatre autour de Lyon. Photo illustration Joël Philippon

produit des boissons fraîches pour le groupe Orangina-Suntory.

Et puis, trois puits ou champs captants, exploités par des syndicats intercommunaux pour fournir l'eau aux habitants d'une trentaine de villes, soit 150 000 habitants au sud, à l'est et à l'ouest de Lyon. Le syndicat mixte Rhône Sud, qui exploite le puits de Ternay ; le syndicat intercommunal des eaux (SIE) Millery Mornant, qui distribue l'eau du champ captant des Charmes à Montagny ; et enfin le SIE Sud-Ouest Lyonnais, qui exploite le puits Les Félines à Vourles.

Des travaux mais pour quel coût ?

Ces collectivités sont donc contraintes de prendre des mesures, sous peine d'être mi-

ses en demeure d'ici trois ans. « Soit en traitant l'eau, avec du charbon actif qui absorbe les molécules, soit en lançant des travaux d'interconnexion pour diluer la ressource », explique Aymeric Bogey, directeur de la Santé publique de l'ARS. « Traiter au charbon actif, on le faisait déjà et ce n'est pas suffisant », explique Guy Martinet, président du Syndicat mixte Rhône Sud qui annonce d'emblée des travaux aux coûts importants.

« Notre plan d'action tient en plusieurs étapes, se projette Daniel Jullien, son homologue au SIE Sud-Ouest Lyonnais : récupérer des mètres cubes de la Métropole de Lyon, pour obtenir un mélange conforme. Compter sur l'eau de Rhône Sud une fois son usine modifiée. Ou bien, recours suivant :

créer un puits supplémentaire dans la vallée du Garon... » Bref, investir aussi.

« Ça peut évoluer »

Au syndicat Millery Mornant, « notre eau est pompée dans la nappe du Garon mais complétée pour un quart par celle du Syndicat Rhône Sud, explique le président Fabien Breuzin. On va travailler sur une optimisation du mélange ». L'élu, maire de Saint-Laurent-d'Agnay, a pris connaissance de la publication des résultats de l'ARS à la faveur de notre appel. Il espère que les conséquences ne seront pas supportées uniquement par les collectivités et leurs administrés. « On va se tourner vers la préfecture. Ça peut évoluer. »

● **Jim Gassmann**

Repères ►

● Le seuil sanitaire n'existe pas encore

« Ce seuil de qualité dépassé n'a pas une valeur sanitaire, a précisé la direction de l'Agence régionale de santé (ARS). Cela ne signifie pas automatiquement qu'il y a un risque pour la santé si on le dépasse. » D'ailleurs, aucune restriction de la consommation d'eau du robinet n'est décidée. Le seuil sanitaire, en réalité, n'existe pas encore. Un travail est en cours pour le définir. Pour l'instant, les autorités s'appuient sur ce seuil de qualité fixé à l'échelle de l'Union européenne.

● Les communes concernées

En partie ou en totalité :

- Puits de Ternay : Chasse-sur-Rhône, Loire-sur-Rhône, Givors, Grigny, Solaize, Communay, Saint-Symphorien-d'Ozon, Sérézin-du-Rhône, Simandres, Ternay

- Station des Charmes à Montagny : Charly, Beauvalon, Chaussan, Millery, Montagny, Mornant, Orlenas, Rontalon, Saint-Laurent-d'Agnay, Taluyers, Vourles

- Puits Les Félines : Brignais, Brindas, Chaponost, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay, Sainte-Consoce, Soucieu-en-Jarrest, Thurins, Vaugneray, Marcy-l'Etoile.

● Il y a des situations « à confirmer »

Six non-conformités, mais aussi il « à confirmer » : c'est ce que révèle le bilan de l'ARS. Deux dans la Loire (les puits Champacalot et Carreton à Saint-Pierre-de-Boeuf) et trois dans le Rhône (la station des Aéroports de Lyon à Genas, le puits Ferme Pitiot, également privé, à Corbas, et le puits Ile Grand Gravier à Grigny). De nouvelles analyses sont attendues.

● Les effets de l'exposition aux Pfas sur la santé

Les études sont continues mais quatre effets potentiels sur la santé disposent aujourd'hui d'un niveau de preuve jugé suffisant (source : ARS) :

- la diminution de la réponse immunitaire à la vaccination
- la dyslipidémie (anomalie lipidique due à du cholestérol et/ou des triglycérides élevés)
- la baisse du poids de naissance
- l'augmentation du risque de cancer du rein

Réaction

« Ça va faire augmenter le prix de l'eau de 50 % »

Guy Martinet, président du Syndicat mixte Rhône Sud et maire de Loire-sur-Rhône

« Cela fait déjà longtemps qu'on traite notre eau au charbon actif, mais ce n'est pas suffisant, ces résultats le confirment. Nous avons lancé un appel à candidatures de bureaux d'études, pour déterminer une ou des solutions, mais on a déjà une certaine idée de la chose. Il s'agira de modifier notre usine, ou de construire une extension. Tout cela va

prendre des mois : le calendrier administratif va nous amener à fin 2024. Et l'on sait surtout que ça représentera au minimum cinq millions d'euros. Je le dis : ça va faire augmenter le prix de l'eau de 50 %. Il nous faudra des subventions, on sollicite la préfecture. Déjà que nous n'avons pas fini de payer les traites de notre usine qui tourne depuis 2016... Si l'État ne nous aide pas, c'est le consommateur qui paiera. Alors que l'on sait d'où vient la pollution. On observe qu'en décembre 2023, nos résultats sont conformes sur la période où un arrêt pour maintenance était en vigueur sur le site industriel identifié comme à l'origine de cette pollution... Alors je pose la question : est-ce que ça vaut le coup de



Le maire de Loire-sur-Rhône et président du syndicat mixte d'eau potable Rhône sud, Guy Martinet. Photo archives Solen Wackenheim

faire payer les habitants, et mettre cinq millions d'euros dans une usine qui va cesser d'être utile quand Arkema cessera sa production ? »

Le référé contre Arkema rejeté

Le référé pénal déposé en mai 2023 par Notre Affaire à tous, collectif d'associations, syndicats et plaignants, contre la société Arkema, a été rejeté par la cour d'appel de Lyon, sans examen au fond. L'audience d'appel s'était déroulée le 7 décembre. Les plaignants réclamaient la limitation des rejets de Pfas par Arkema. Rappelons qu'une information judiciaire demeure en cours pour « mise en danger d'autrui par personne morale par violation manifestement délibérée d'une obligation réglementaire de sécurité ou de prudence ». Et le 30 octobre 2023, une plainte massive a été déposée par 34 communes et communautés de communes, six associations de pêcheurs et 35 individus.